

L'économie

M. Nelson Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'ai écouté attentivement la déclaration faite hier par le ministre des Finances, notamment quand il parlait de justice et d'équité. Bientôt, la limite du revenu assurable des cotisants à l'assurance-chômage atteindra le seuil des \$20,200. C'est-à-dire que ceux qui gagnent plus de \$20,200 ne verseront aucune cotisation à la caisse d'assurance-chômage. Dans le but d'établir un régime équitable que l'on pourrait qualifier de progressif par opposition à régressif, le ministre envisagerait-il de recueillir des fonds pour consolider cette caisse, qui est d'une grande importance par les temps qui courent, en rendant le régime un peu plus progressif, c'est-à-dire en demandant à ceux qui gagnent \$40,000, \$60,000, \$100,000 ou même \$200,000 par année de verser une contribution légèrement plus élevée à la caisse d'assurance-chômage?

M. Lalonde: La proposition du député touche les questions budgétaires et également la réforme fondamentale du programme d'assurance-chômage. Le député n'ignore pas que la question de la révision de la loi sur l'assurance-chômage a été discutée. Je transmettrai ses instances au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui en tiendra compte lors d'une éventuelle révision de ladite loi.

En ce qui concerne l'autre proposition du député, je la remettrai à l'étude au moment de préparer le prochain budget.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Ma question au ministre concerne les 400 millions de dollars qu'il a attribués au réseau ferroviaire de l'ouest du Canada. Le ministre songera-t-il, si le programme est mis en vigueur, à s'assurer que les sociétés ferroviaires ne mettront pas à pied autant de gens qu'elles le font présentement? Elles ont signifié leur congé à 3,500 personnes des ateliers de Calgary, Winnipeg et Montréal.

Je voudrais obtenir cette assurance du ministre parce que ces sociétés ont largement bénéficié du programme des 6 et 5 p. 100, économisant ainsi des milliards de dollars. Si nous versons maintenant 400 millions de dollars à un fonds ferroviaire, aurons-nous l'assurance qu'il n'y aura plus de mises à pied et qu'elles amélioreront réellement leur matériel. Feront-elles ce qui est actuellement nécessaire et possible pour que leurs employés retournent au travail? Feront-elles en sorte que leur matériel soit prêt au moment de la reprise?

M. Lalonde: Madame le Président, nous voulons améliorer et moderniser les chemins de fer de l'Ouest sans plus tarder. Si nous réussissons à obtenir des chemins de fer qu'ils dépensent les 11 milliards de dollars d'investissements dont il a été question pour la modernisation au cours des neuf prochaines années, cela aura de toute évidence une influence marquée sur l'emploi.

Toutefois, je ne suis pas sûr que le député se rende compte que je ne suis pas en mesure de garantir qu'il n'y aura pas de mises à pied, ou du moins de mises à pied de certaines catégories d'employés, alors que l'on embauchera dans d'autres. C'est une question qui est du seul ressort des sociétés ferroviaires.

Je voudrais aussi dire au député que si les sociétés ferroviaires ont largement bénéficié du programme des 6 et 5 p. 100, elles accusent actuellement d'importants déficits, comme beaucoup de sociétés privées, en raison de la récession. Elles ne mettent pas les gens à pied par plaisir, mais parce qu'il n'y a pas de travail pour eux.

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, je sais que le temps passe et que d'autres députés veulent poser des questions au ministre. J'essaie d'être aussi bref que possible. Hier, le ministre a conclu son exposé financier en parlant du secteur agricole. Je pense qu'on ne peut mettre en doute sa sincérité et sa sympathie, mais il est décevant que le budget ne prévoie rien pour l'agriculture, un secteur d'activités extrêmement important. Il représente le plus gros employeur et il est en train d'éprouver la pire crise financière depuis la Confédération. Nous avons parlé du programme des 6 et 5 p. 100. Je suis certain que tous mes collègues qui représentent des circonscriptions agricoles se réjouiraient si l'ensemble de ce secteur d'activités pouvait atteindre l'objectif des 6-5 p. 100. En fait, le revenu agricole accusera une chute de 17 p. 100 cette année.

Revenons à sa déclaration: le ministre a affirmé qu'il acceptait la recommandation de son comité spécial et que l'idée d'une obligation pour les agriculteurs n'aurait pas de suite. C'est une très mauvaise nouvelle pour les agriculteurs. Je voudrais qu'il nous en dise plus long à ce sujet.

En second lieu, il a déclaré que l'obligation pour la petite entreprise serait prolongée, ce qui est une bonne nouvelle. Cependant, ce qui paralyse l'obligation pour la petite entreprise, entrave également la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. En somme, les banques refusent de participer. Que compte faire le ministre à ce sujet?

Le comité a aussi examiné des moyens d'assouplir les dispositions relatives aux gains en capital. Je voudrais que le ministre sache par votre truchement, madame le Président, que c'est son gouvernement qui, lors de la dernière campagne électorale, avait promis de réexaminer les valeurs fixées le jour de l'évaluation, depuis 1970 à 1974. Quatre belles occasions se sont présentées et il n'en a pas profité.

J'ai d'autres questions, mais je cède maintenant la parole au ministre.

M. Lalonde: Je rappelle d'abord au député que j'ai dit hier que je songeais à présenter un budget au début de 1983. Je n'avais pas l'intention de revoir tout le système fiscal dans ma déclaration, car ce n'était pas, à mon sens, un budget.

Deuxièmement, je voudrais rappeler au député que les 400 millions de dollars que nous avons prévus pour l'amélioration du réseau ferroviaire et le règlement de la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau dans l'Ouest viennent s'ajouter aux 3.2 milliards que mon prédécesseur et le ministre des Transports (M. Pepin) ont déjà annoncés. Nous espérons que ces mesures aideront grandement les agriculteurs de l'Ouest.